

BUREAU SYNDICAL

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

Du 01/02/2022

Procès-verbal - Synthétique

Liste des présents :

Elus du SDE : Jean-Vincent Du Lac, Béatrice Métayer, Alain Lange, Xavier Goutte, Jean-philippe Ballot, Frédéric Godet, Jean-Marie Goussin, Michel Lerat, Jean-Patrick Leroux, Gilles Ory, Gilles Rabache, Yves Rigouin, Rémi Rillet,

Collaborateurs du SDE : Christine Desmortier, Julien Feret

Invité : Franck BRIER, Lieutenant-Colonel des Sapeurs-Pompiers.

Liste des excusés :

Elus du SDE : Christophe De Balorre, Jean-Pierre Feret, Hervé Fournet, Gérard Guth, Christophe Bignon.

Invité : Pascal Gahéry, Conseil Départemental

Secrétaire de séance : Rémi Rillet.

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- Demande d'AMO et de MOD (voir PJ plan de charge AMO)
- Achat et vente de terrains
- Marchés publics
- Autorisation de signer diverses conventions
- Arbitrage mise à disposition de forage
- Fonctionnement du Syndicat
- Informations sur différentes collectivités distributrices
- Questions diverses.
- Dates à retenir



POINT N°1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Suite à l'envoi en novembre du compte-rendu du dernier Bureau du 29/10/2021. Le Président demande si les membres du Bureau syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°2 – DEMANDES D'AMO ET MOD

Plan de charge actuel AMO pour 2022 et 2023 et nécessaire (ré)-organisation ?

Il est ainsi porté à la connaissance des élus et ils en prennent acte qu'aucun moyen ne pourra être dégagé en 2022 pour le suivi du réseau piézométrique et réalisé des cartes.

Le bureau valide de proposer la création d'un poste sur la cellule AMO, lors du comité syndical du 18 février 2022.

Un travail est en cours sur l'offre de service du SDE aux collectivités en lien avec ses missions exclusives et/ou secondaires, qui sera présenté lorsqu'il sera formalisé. Il a pour objectif d'avoir un cadre, une priorisation des missions mise en œuvre par le SDE.

Demande du SIAEP de Moulins-la-Marche (Etude patrimoniale) :

Les membres du bureau autorisent le Président du SDE à informer le Président du SIAEP de la région de Moulins-la-Marche par courrier que compte tenu du plan de charge actuel, sa demande ne pourra être mise en œuvre au mieux qu'à la fin du dernier trimestre 2023, voir début 2024 et que si ce délai est acceptable pour la collectivité une convention lui sera proposé à la signature en 2023.

Avenant MOD pour Inscription servitude canalisation eau de Saint-Ursin – SIAEP Bagnoles-St-Michel.

Le Bureau valide la rédaction d'un avenant à soumettre au SIAEP pour mettre à jour les montants financiers, préciser les engagements de chacun, puis d'autoriser le Président à signer cet avenant pour permettre son engagement en 2022.

Demande d'AMO du SIAEP de la Région de Gacé :

Le Bureau demande à la direction de faire préciser à M. Langlois sa demande d'AMO, qui sera alors étudiée à un autre Bureau.

Demandes d'appui pour les dérogations ARS pour l'Esa Métolachlore.

Au regard du plan de charge des collaborateurs du SDE, voici la proposition d'appui qui est proposé :

- 1- Une note explicative pour remplir la partie descriptive du formulaire et des informations concernant le syndicat.

Cette note renverra vers les éléments du RPQS et des données ARS, pour compléter les points ci-dessous de la demande de dérogation :

- Informations sur le contexte relatif à la demande de dérogation
- Informations sur l'unité de distribution concernée
- Modalités du suivi de la qualité des eaux

2- *Pour le programme d'actions curatives et préventives*

Pour les mesures curatives, comme le syndicat doit présenter un descriptif de la ou des solutions envisagées, un calendrier de travaux et une estimation de coûts, nous n'interviendrons pas sur ce volet et les orientations vers leur délégataire ou des AMO comme les bureaux d'études d'hydrauliciens comme SOGETI, ALTEREO ou SA2E.

Pour le programme d'actions préventives :

- 1- Le SDE fournit à chaque structure concernée une plaquette d'information sur des actions préventives.
- 2- Appui du SDE à la rédaction des mesures préventives dans la demande de dérogation:

Cas 1 : Le forage ou prise d'eau est un captage prioritaire.

Le SDE propose un texte, à la collectivité qu'elle aura à valider.

Cas 2 : Le forage ou prise d'eau n'est pas un captage prioritaire.

Le SDE explique aux élus de la collectivité la démarche via une note et/ou réunion (délimitation de l'AAC, définition et mise en œuvre d'un programme d'actions, des indications de délais et coûts et les engagements de la collectivité et des financeurs). L'appui du SDE n'irait pas au-delà (pas de relecture du formulaire de demande rédigé par la collectivité).

Après un échange sur l'appui aux dossiers de dérogation qui sont à traiter en urgence, le Bureau valide cette proposition et de formuler en ce sens une réponse écrite du Président à ces deux collectivités. Cette proposition d'appui via un KIT pourra s'appliquer à d'autres qui en feraient la demande.

Conventions de réhabilitation ouvrages de production :

- SAEP du Percher – Moulin de Porte + Vautioux
- SIAEP du Haut Perche – La Peltrie
- SIE d'Andaine – La Hanterie

Le Bureau autorise le Président à signer ces 3 conventions

POINT N°3 – ACHAT VENTE DE TERRAINS

Prise d'eau de La Cour à Cerisé vente de terrain :

Le Bureau autorise le Président à faire une offre de prix puis à signer l'acte de vente, si l'acquéreur accepte d'acheter les parcelles AH54 et AH56 au prix de 152 €. Ainsi l'acte de vente soumis à la signature du Président pour les parcelles AH54, AH56, AH105 et AH107 s'élève à un prix de 4 152 €.

Forage de la Bordinière à Saint Aubin d'Appenai achat de parcelles

Le Bureau autorise le Président:

- à signer l'offre d'achat puis l'acte d'achat de la parcelle ZC34 – La Bordinière – Saint-Aubin-d'Appenai au prix de 13 136€ auquel s'ajoute les frais de provision pour actes de 2 905€ et 1 500 € de frais d'acquéreur.
- d'autoriser le Président à signer un bail environnement avec les exploitants.

POINT N°4 – MARCHES PUBLICS

Le SDE61 a déposé le 10/01/2022 un avis d'appel public à concurrence pour un marché public de services

Les membres du Bureau prennent note de ces informations et dates.

Le SDE61 a déposé le 10/12/2021 un avis d'appel public à concurrence pour un marché public de travaux (travaux de forage).

Le marché sera conclu dans les prochains jours pour 1 an renouvelable 3 fois. Le montant maximum qui pourra être commandé sur cette période est de 1 300 000 €HT.

Le Bureau syndical autorise le Président à notifier et signer le marché avec la société SAS BONNIER FORAGES.

POINT N°5 – AUTORISATION DE SIGNER DIVERSES CONVENTIONS

Avenant Convention partenariat Pôle Ouest (intégration Syndicat Eau de l'Anjou) :

Le Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du grand ouest, propose de s'élargir au Syndicat d'Eau de l'Anjou crée le 13/12/2017 à ce titre il propose de signer un avenant N°1 à la convention constitutive du pôle, qui compte déjà 7 syndicats départementaux : les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire-Atlantique, la Vendée, la Manche et l'Orne.

Le Bureau syndical autorise le Président à signer l'avenant N°1 à la convention constitutive du pôle.

Convention partage frais CGLE (26-27 janvier report au 29 et 30 juin)

Le Bureau syndical autorise le Président à signer une convention pour répartir les frais liés à la participation de chacun des syndicats à la 23^{ème} édition du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau qui se déroulera les 29 et 30 juin 2022 à Rennes.

Cession en l'état et à titre gracieux de la station hydro du Tranchot (Rouvre) au SIAEP du Houlme + exploitation par le SIAEP du Houlme avec appui de la DREAL pour jaugeages et tarages.

Le Bureau syndical autorise le Président à signer une convention de cession en l'état et à titre gracieux de la station hydrométrique du Tranchot (Rouvre) au SIAEP du Houlme et son exploitation par le SIAEP du Houlme avec appui de la DREAL pour jaugeages et tarages.

Mise à disposition du forage de la Clouterie par le SDE 61 au SIAEP de la Trigardière

Le Bureau syndical autorise le Président à signer une convention de mise à disposition du forage de la Clouterie par le SDE 61 au SIAEP de la Trigardière.

POINT N°6 – ARBITRAGE MISE A DISPOITION DE FORAGE

Forage de La Hactière – Mise à disposition au SIAEP de la Roulandière ou au SIAEP de la Région de Gacé, décision pour :

En l'absence du Président du SIAEP de la Roulandière, le Bureau propose que ce sujet soit traité en présence du Président de ce SIAEP de la Roulandière et du Président du SIAEP de la région de Gacé, il reporte le sujet au prochain bureau.

POINT N°7 – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Suite aux échanges avec les membres du Bureau, ils valident de conduire des travaux préparatoires sur les thèmes suivants :

- Un positionnement stratégique du SDE et une offre de services
- Préciser certains articles des statuts, du règlement intérieur et la révision des délégations (au Bureau et au Président), afin de favoriser plus de fluidité dans le fonctionnement du SDE.
- Des précisions sur les missions des Vice-Présidents et des membres du Bureau pour permettre aux élus d'être plus au fait des dossiers en charge du SDE et de le représenter dans différentes instances.
- Une nouvelle organisation hiérarchique,
- Un règlement intérieur du personnel.

POINT N°8 – INFORMATION SUR DIFFERENTES COLLECTIVITES DISTRIBUTRICES

Demande de la commune de St Hilaire sur Risle d'adhérer au Syndicat du Percher :

Les échanges indiquent :

- C'est au SAEP de se positionner.
- Si l'on tient compte de l'alimentation en eau de la commune de St Hilaire, il serait plus logique qu'elle s'oriente vers le Merlerault qui lui fournit l'eau, plus que vers le Percher qui devrait faire un achat d'eau au Merlerault.

SIAEP du Meillon et relations avec la commune d'Occagnes :

Les échanges indiquent :

- Ce n'est pas au SDE d'intervenir sur cette demande, la distribution n'étant pas de sa compétence.
- Il faut regarder les raisons du refus, est-ce en lien avec le débit « Incendie » de 60 M³/h dans ce cas c'est à Occagnes et à son Maire de gérer et veiller à créer une réserve incendie. Ou est-ce en lien à une autre raison, le réseau, cette problématique est alors liée aux compétences du SIAEP

du Meillon. M. Lerat propose de voir les motifs du refus avec les services urbanisme de la communauté de communes et de faire le lien avec les collectivités concernées.

Commune de TRUN et relations avec le SIAEP de L'Ortier :

Les échanges indiquent :

- Cette demande n'est pas dans le champ de compétences du SDE dont les missions sont sur la ressource et sa protection et non la distribution, réponse à faire en ce sens.
- Le PLUI de TRUN, définit ce qui est constructible ou non, cela peut être aussi en lien avec des habitations qui jusqu'ici étaient alimentées par des puits et font une demande de raccordement au réseau. Dans ce cas, voici les derniers éléments réglementaires en la matière.

POINT N°9 – QUESTIONS DIVERSES

Retour sur la Participation à la CLE de l'HUISNE par X. Goutte, le 6 janvier 2022

Le sujet traité était en lien avec l'irrigation en amont du Mans, cela ne concernait pas le SDE ou ses membres.

Retour sur la Participation au COPIL Périmètres de protection du 25 janvier par J.M. GOUSSIN et/ou J.P. BALLOT

Lors de ce Copil (Présences des 2 agences de l'eau, de l'ARS et de la DDT), le bilan d'activité 2021 a été présenté et le programme d'actions 2022.

Il faut de l'ordre de 10 ans entre la décision de faire un forage et les autorisations de mise en production et de prélèvement. Du fait de ce délai très long, il faut sensibiliser les membres à la recherche d'eau, l'entretien des forages. La ressource est un enjeu majeur et il est nécessaire d'avoir une vision départementale. Le Bureau demande à Julien Féret de préparer une intervention sur ce sujet et de la présenter lors d'un comité syndical.

Dates à retenir :

Vendredi 18/02/2022 à 14 : 45 en salle d'Ecouves **CAO ouverture des plis** marché des prélèvements et analyses en eau.

Vendredi 18/02/2022 à 15:30 **Comité Syndical** en salle d'Ecouves Débat d'Orientation Budgétaire et création de postes

Mardi 8 mars à 10 : 00 Bureau Syndical salle d'Andaines – bâtiment Lyauté second étage

Mardi 22 mars à 10 :30 Comité Syndical, en salle d'Ecouves, vote du compte administratif et du BP 2022.

Le compte rendu détaillé est consultable sur demande au SDE – Hôtel du département – 27 boulevard de Strasbourg à Alençon.

Pour les membres du SDE, il peut être adressé par mail suite à une demande écrite.